

# INFO VILLAGE

MESSIMY  
SUR SAÔNE



*Crédit photo Alain Ferreux*



Aménagement cœur du village



Octobre rose



Commémoration

## INFO

## SOMMAIRE

## MAIRIE

## Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :  
9h00 à 11h30  
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg  
01480 Messimy-sur-Saône  
Tél : 04 74 67 80 77  
mairie.messimysursaone@orange.fr  
www.messimysursaone.fr

• Mairie de Messimy sur Saône

## Permanence du Maire ou Adjoints :

Samedi : 10h00 à 11h30

## ÉCOLE

94, rue du Bourg  
01480 Messimy-sur-Saône  
04 74 67 86 14

## BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :  
mardi : 16h30 à 18h30  
samedi : 10h00 à 12h00  
rue du Bourg  
04 74 67 87 80  
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr  
• Bibliothèque municipale

## INFOS UTILES

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SOS Médecin : 36.24
- Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
- SUEZ EAU urgence : 09 77 40 11 30
- ENEDIS ERDF : 09 72 67 50 01
- ENGIE GRDF : 08 00 47 33 33
- ALEC 01 : 04 74 45 12 40
- ARNAQUES INTERNET : [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr)
- Ostéopathe :  
233 rue du Bourg : 07 78 46 07 85
- Cabinet d'infirmières :  
237 rue du Bourg : 07 69 70 20 73
- Point Poste : bar/tabac - le Détour
- Point Vert CA : bar/tabac - le Détour
- Assurances maternelles :  
Site de la Mairie, service petite enfance
- France Info Service : 04 74 04 02 57
- Déchèteries Smidom : 04 74 04 94 69
  - Francheleins
  - St Etienne sur Chalaronne
  - St Jean sur Veyle
  - Vonnas
- Colonnes de tri PAV :  
Chemin des Ferrières, Cimetière et Salle Polyvalente
- Référent ambroisie : Marion Chaube  
[mairie.messimysursaone@orange.fr](mailto:mairie.messimysursaone@orange.fr)
- Député de l'Ain :  
Jérôme Buisson : 04 81 51 04 99  
Permanence : 1 bis avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg-en-Bresse
- Communauté de Commune Val de Saône Centre : 04 74 06 46 26  
[ccvsc01.org](mailto:ccvsc01.org) / [accueil@ccvsc01.org](mailto:accueil@ccvsc01.org)

## INFOS MAIRIE

- Aménagement et revitalisation du cœur du village ..... p.5
- Inauguration de l'école ..... p.7
- Les 20 ans de la bibliothèque ..... p.7
- Octobre rose ..... p.8
- Marché de Noël ..... p.8
- Comité Consultatif d'Action Sociale ..... p.8
- Cérémonie du 11 novembre ..... p.9
- Adil de l'Ain ..... p.9
- Démarchage téléphonique ..... p.10
- La carte grise numérique ..... p.10
- Calendrier de collecte de la commune ..... p.11

## ÉCOLE

- Animation choucroute ..... p.12
- Repas de Noël ..... p.12

## LES COMMISSIONS

## PERSONNEL COMMUNAL

- Vœux ..... p.13

## ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Broyage des sapins ..... p.13
- Colonne de tri pour les cartons bruns ..... p.13

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Travaux au 181 rue du Bourg ..... p.14
- Entretien de l'église ..... p.14

## VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Croix rouge française ..... p.15
- Fareins Saône Vallée Foot ..... p.16
- Classes 1 & 6 ..... p.17
- Classes 2 & 7 ..... p.17
- Le club de l'amitié ..... p.17
- Le sou des écoles ..... p.18
- KS Passion auto ..... p.18
- Copains - copines ..... p.18
- Demain Messimy ..... p.19
- Anime ton village ..... p.20
- Les chanteurs du val de Mâtre ..... p.21

## CÔTÉ PRATIQUE

- État civil ..... p.22
- Groupement paroissial ..... p.22
- Hauteur d'eau ..... p.22
- Ordures ménagères ..... p.22
- Défibrillateurs ..... p.22
- Engins bruyants ..... p.22
- Brûlage déchets verts ..... p.22
- Stationnement gênant ..... p.22
- Le marché ..... p.22
- Aides à domicile ..... p.22
- Ecrivain public ..... p.22
- En route pour le zéro déchet ..... p.22
- Rappel des hauteurs d'eau ..... p.22
- Divertissement ..... p.22

## CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus ..... p.23

## DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas ..... p.27



# LE MOT DU MAIRE

## Vincent Gelas



**Chères Messimiennes,  
Chers Messimiens,**

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous une belle et heureuse année 2026.

Aujourd'hui, nous arrivons au terme de notre mandat. Celui-ci n'a pas été comme les autres. Élus en mars, nous n'avons pu être installés qu'au mois de mai compte tenu de la pandémie de la COVID 19. L'ancienne équipe a géré la mise en place des aménagements et restrictions et nous avons ensuite pris le relais. Ce n'est vraiment qu'en 2021 que nous avons pu agir.

Thierry, notre maire a su nous motiver et nous pousser à mettre en route un programme de travaux important. Je ne vais pas vous en faire le résumé étant en période pré-électorale mais vous faire simplement un bilan des réalisations de cette année écoulée. Chaque vice-président des commissions m'a fait passer un récapitulatif et je vais donc vous l'exposer.

Tout d'abord l'école, important chantier avec une extension des locaux et la rénovation thermique de l'existant. Aujourd'hui, elle dispose en plus de trois nouvelles classes, d'une grande salle de restaurant capable désormais d'accueillir l'ensemble des enfants, puis de nouvelles chaudières et d'un éclairage système à LEDS. L'année scolaire 2024/2025 a été quelque peu difficile pour les enseignants et nos agents communaux. Malgré les contraintes liées au chantier, ils ont su s'adapter avec patience et efficacité, toujours dans le souci de garantir la sécurité et le bien-être des enfants.

Le coût de l'opération s'est élevé à 1 110 000 € et grâce au soutien de l'état, de la région et du département, environ 60 % de cette somme a été financée, le reste par nos fonds propres et par un emprunt de 200 000 €.

Je remercie à nouveau toutes ces institutions qui en unissant leurs efforts nous ont permis de transformer un projet en réalité.

Il a fallu bien sûr équiper ces classes et les enseignants. Pour cela, la mairie a acquis de nouveaux tableaux, six vidéos projecteurs nouvelle génération, six PC portables pour les enseignantes et douze autres PC avec une valise de transport.

Dans le cadre d'une classe mobile, le coût de ce matériel a été de 21 000 €.

L'inauguration a eu lieu le 4 octobre avec la présence du député Mr BUISSON, de la sénatrice Mme BLATRIX CONTAT, du conseiller régional Mr LARRIEU et le conseiller départemental Mr CORMORECHE.

Pour nous, ce fut un vrai moment d'émotion car ce jour-là nous avons pu rendre hommage à notre ancien maire, Thierry MICHAL en présence de son épouse, leurs filles et une partie de leur famille. Pour cela nous avons apposé une plaque à l'entrée portant son nom. Il est toutefois regrettable qu'il n'y ait pas eu plus de parents et d'enfants présents à cette cérémonie.

Je profite de ce moment pour remercier à nouveau les élus, le personnel communal, les enseignants et les parents d'élèves qui, le 10 juillet, dans la bonne humeur ont participé à l'aménagement des classes, de la cantine et de la garderie.

Grâce à leur implication, cela a permis de faire une rentrée scolaire dans les meilleures conditions possibles.

### Réseaux

La dernière partie des travaux d'amélioration et de rénovation du réseau d'assainissement chemin des Ferrières prévue dans le schéma directeur géré par la CCVSC, s'est finalisée début septembre. De notre côté, nous avons commencé à mettre en conformité les réseaux d'eaux usées et pluviales de nos bâtiments communaux dont l'ensemble de la maison de Pierre ayant deux locations et le local commercial le Bar le Détour, puis la maison du Bourg deux logements.

Ces deux chantiers ont été très compliqués à gérer car les études préalables faites par le maître d'œuvre n'ont pas assez approfondi leur recherche, cela nous a contraint à faire d'énormes travaux non prévisibles et bien sûr coûteux. Aujourd'hui la majorité de nos bâtiments sont en adéquation.

À l'automne le dernier et gros chantier prévu au mandat, a débuté. Il s'agit de l'aménagement du cœur du village. Tout d'abord l'entreprise SERPOLLET a géré l'enfouissement en partie des réseaux électriques et téléphoniques dans la rue du Bourg et une partie du chemin de la Saône.

Ceux-ci bientôt terminés, ils vont laisser place aux autres entreprises dont l'entreprise RSE qui remplacera l'ensemble de l'éclairage public et positionnera de nouveaux points lumineux à LED, mieux répartis dans tout le bourg et place annexe.

Les sociétés AXIMA et BALLAND ATRIUM réaliseront l'aménagement des trottoirs, placettes, parkings et plantations de végétaux. Les prévisions de travaux sont de février à fin août. Compte tenu des subventions obtenues et du coût des travaux inférieurs aux prévisions, nous avons donc décidé de valider le secteur 1 et 2 en même temps, soit de l'entrée nord devant la station jusqu'au N° 260 rue du Bourg et toutes les places de l'école, du cimetière, de la halle et devant les commerces.

Une borne de recharge sera positionnée à côté des garages communaux.

Les place de l'école et de la mairie seront traitées en dernier pour minimiser les problématiques de stationnement lors de la période scolaire.

#### Coût des travaux :

- AXIMA : 540 000 €
- BALLAND ATRIUM : 137 000 €
- Subventions prévues : 143 000 €

Je remercie les habitants du secteur d'avoir, par le biais de nombreuses conventions, permis la réalisation de ces modifications, et surtout toutes les personnes qui seront encore une fois impactées par la gêne occasionnée. Le temps des travaux, merci de respecter les déviations qui seront mises en place.

#### Commission Sécurité

Début de cette année, la partie basse du chemin des Sources se verra équipée d'un cheminement mode doux sécurisant ainsi les piétons.

Plusieurs panneaux d'interdiction de stationner seront positionnés dans des secteurs ou malheureusement des véhicules se garent et gênent fortement la circulation.

#### Commission Environnement

Le composteur partagé place du cimetière a actuellement une rotation de 10 jours contre 8 semaines auparavant. Un grand merci à Philippe et Marie pour leur implication.

Pour info, un nouveau container a été posé sur les PAV pour réceptionner les cartons. Je rappelle qu'il faut uniquement y déposer des cartons. Malheureusement à ce jour ce n'est pas le cas.

Une campagne de démoustication a eu lieu de mai à août et notre commune a été bien moins envahi en 2025 qu'en 2024.

#### CCAS

L'équipe du CCAS a régalé nos ainés le 5 mars au repas communal dans notre salle polyvalente et fin décembre un colis a été distribué à ceux qui n'ont pas pu être présents au banquet. C'est toujours un plaisir de leur rendre visite et d'échanger quelques anecdotes du passé. Nous n'oublions pas les personnes en EHPAD avec de petites douceurs.

L'Aire Aéré est une équipe bienveillante qui propose de la gym cérébrale suivi d'un atelier numérique tous les 15 jours à la salle du conseil le vendredi matin, et c'est ouvert à toute personne de plus de 62 ans.

L'objectif est de favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants et les structures d'accompagnement et construire le maillon entre bien-être physique et psychique pour vivre mieux et le plus longtemps possible dans son environnement.

#### Personnel communal

L'équipe du personnel communal s'est retrouvée le 18 décembre pour partager le pot de fin d'année. Cela a permis à certains élus de faire connaissance des trois nouveaux agents recrutés en 2025 : une ATSEM Nelly, un agent pour le restaurant scolaire Ilona et un agent technique à temps partiel François.

Je remercie encore tous nos agents pour le travail accompli durant cette année.

#### Commission communication/animation

Les associations jouent un rôle essentiel au dynamisme de la vie locale, mobilisant beaucoup de bénévoles qui donnent de leur temps, de leur compétence et de leur énergie pour créer des évènements riches en partage et rencontre toute l'année.

De nombreux habitants ont participé au nettoyage de printemps, des chemins et sentiers, dansé à la fête de la musique des commerçants, dépensé à la brocante et à toutes les animations des classes, puis la journée de l'arbre proposée par la bibliothèque qui, cette année à fêté ses 20 ans. Et oui, déjà 20 ans avec une équipe formidable, très présente pour faire exister ce lieu au sein de notre village. Ce fut un moment animé et convivial avec une belle participation du public.

Je tiens à remercier toute l'équipe des bibliothécaires pour leur dévouement et leur investissement depuis si longtemps, pour nous faire entrer petits et grands, dans la magie des livres. N'hésitez pas à pousser la porte, vous serez enchantés.

L'info village distribué trois fois par an dans vos boîtes aux lettres, vous informe des activités et actualités qui se déroulent sur notre commune, ainsi que trois autres supports : site internet, page Facebook et les panneaux d'affichage.

Nous remercions Florence, notre secrétaire pour son magnifique diaporama réalisé avec toutes vos photos envoyées en cours d'année.

Voilà, j'ai fini des actions menées en 2025. Elles furent nombreuses et intenses.

Je ne pourrai terminer ce discours sans avoir une pensée pour les deux élus qui nous ont quittés lors de ce mandat Thierry et Philippe.

Je vous renouvelle à toutes et tous une excellente année 2026.

\*\*\*\*\*

Lors de ces voeux, Alexandrine BUTILLON, conseillère départementale de l'Ain, a remis à notre maire Vincent GELAS la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour ses trente ans de bons et loyaux services pour notre commune.



# INFOS MAIRIE

## AMÉNAGEMENT ET REVITALISATION DU CŒUR DU VILLAGE

### RÉUNION PUBLIQUE

Les travaux d'enfouissement des réseaux se terminent et le projet d'aménagement et de végétalisation du cœur du village va démarrer successivement sur trois secteurs.

Le **troisième secteur** concernant la partie entre le carrefour sud de la RD933 et le bar tabac le Détour sera réalisé ultérieurement.



### Première phase avec les secteurs 1 et 2 :

**Secteur 1**, entre le bar tabac le Détour et le 181 rue du Bourg :

- certains lieux seront paysagés avec la plantation de plusieurs arbres et arbustes ;
- deux nouveaux parkings seront créés avec un revêtement perméable :
  - l'un avec 12 places en dessous de la halle. Il servira également pour le covoiturage et la place de taxi y sera positionnée,
  - l'autre avec 6 places dont 2 pour la borne de recharge payante pour véhicule électrique (IRVE), vers les garages communaux. Un tarif sera instauré ultérieurement pour son utilisation,
- la zone bleue devant les commerces sera réglementée en journée ;
- les trottoirs en béton désactivé seront bien-sûr abais-sés devant chaque entrée de garage ;
- le revêtement de la chaussée sera d'une autre couleur au niveau des commerces et de la halle ;
- un sens unique sera mis en place autour de l'église.

**Secteur 2**, entre le 181 rue du Bourg et le carrefour nord de la RD933 :

- un trottoir PMR de 1,40 m sera mis en place tout le long du côté droit, en direction du garage GELAS et l'entrée du village sera réduite avec la création d'un massif ;
- le revêtement de la chaussée sera d'une autre couleur au niveau des passages piétons de l'école ;
- le parking de la mairie sera redessiné avec un sens de circulation et deux places "dépose minute" pour l'école.

### TOUTE LA COMMUNE SERA EN ZONE 30

La première tranche de travaux vers l'église, les commerces et la halle durera environ 4 mois.

Le secteur 2 est mis en tranche optionnelle et suivra le secteur 1 en fonction du résultat de la consultation des entreprises.

La réunion s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.



## SECTEUR 1



## SECTEUR 2



## INAUGURATION DE L'ÉCOLE

Samedi 4 octobre 2025, la commune a organisé l'inauguration des travaux d'extension et de rénovation de l'école de Messimy-sur-Saône. Une école qui porte désormais le nom de Thierry MICHAL, un bel hommage à l'ancien maire de la commune décédé en cours de mandat le 2 juin 2024.

**« Par son engagement, sa vision et son énergie, il a accompagné chaque étape de ce projet »**

a déclaré Vincent GELAS, notre maire.

**« Malheureusement, il n'aura pas eu la chance d'en voir le résultat achevé. Déjà, son nom gravé sur une plaque commémorative rappellera à chacun combien son action fut déterminante et combien sa mémoire restera liée à cette école. »**

Moment très émouvant lors de cette inauguration quand Claudina MICHAL, épouse de Thierry MICHAL, et leurs deux filles, Manon et Charlotte ont dévoilé la plaque commémorative.

**« Je suis très émue et honorée que l'équipe municipale ait choisi de donner le nom de Thierry MICHAL à cette école. L'école et les enfants étaient pour lui une priorité dont il me parlait souvent »**

a confié Claudina MICHAL.

L'événement a rassemblé l'équipe municipale, le personnel communal, le corps enseignant, des parents d'élèves, ainsi que de nombreux maires de la communauté de communes Val de Saône Centre, la sénatrice Florence BLATRIX CONTAT, le député Jérôme BUISSON, le conseiller départemental Henri CORMORECHE et le conseiller régional Pierre LARRIEU.



## LES 20 ANS DE LA BIBLIOTHÈQUE



Le 6 décembre, nous avons fêté nos 20 ans à la salle polyvalente.

Un moment très convivial et toute l'équipe a été heureuse de la participation nombreuse des Messimiens, petits et grands.

Le spectacle de la Compagnie d'impro Détente public a su capter l'attention du public grâce à l'humour et l'énergie de toute la troupe.

Un goûter et verre de l'amitié ont suivi, encore des moments d'échanges, de rires et de joie entre tous.

Merci pour votre présence et bonne continuation à la bibliothèque !

Pour ceux et celles qui n'ont pu être présents samedi, le diaporama des 20 ans est visible à la bibliothèque.

**« 20 ans, c'est beaucoup de présence, beaucoup d'heures passées à faire vivre ce lieu... »**

**« 20 ans c'est aussi beaucoup de rencontres et de partages au sein de l'équipe, avec nos lecteurs, les enfants et tous nos partenaires et puis c'est croire à la lecture, aux livres et tout ce qu'ils produisent d'irremplaçable... »**

**« 20 ans, c'est aussi un seuil, le temps de compléter voire de renouveler l'équipe pour garder le dynamisme de cette petite structure qui tient depuis longtemps sa place dans l'animation de notre village. »**

Bonne année à tous et à très bientôt.

**Pour information** : à partir du mois de janvier, la bibliothèque sera ouverte les mardis de 16h30 à 18h30.

Les horaires des permanences du samedi restent inchangées : 10h00 à 12h00

**L'équipe de la bibliothèque**



## OCTOBRE ROSE 2025

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive la commune de Messimy-sur-Saône en partenariat avec l'association Anime ton village et le Pit Stop poursuit son engagement dans le cadre d'Octobre rose avec une série d'événements solidaires au profit d'une association locale CALADONCO qui propose gratuitement des soins de support.

### SUR LE MARCHÉ DU 2 OCTOBRE 2025

Vente de ballons et sensibilisation pour le dépistage sur le marché.



### KARAOKÉ AU PIT STOP LE 14 OCTOBRE 2025

Karaoké animé par Laurette Massé et organisé au PIT STOP avec l'association Anime ton village. Gros succès, merci à tous les participants.



### CONFÉRENCE AVEC LE DOCTEUR BRUHIERE LE 24 OCTOBRE 2025 AVEC LA PARTICIPATION DE LA PHARMACIE BANDEL

Soirée conférence avec le Docteur Jean BRUHIERE, président de la ligue contre le cancer et l'intervention du service oncologie de la pharmacie BANDEL à Belle-ville-en-Beaujolais en présence d'une trentaine de personnes.



Grâce à ces trois actions plus les tirelires chez nos commerçants, nous avons récolté **454,50 €**. Merci à vous tous.

Cette somme a été versée à CALADONCO à la clinique d'Arnas.

Merci à celles et ceux qui décorent leur maison en rose, votre geste apporte espoir et solidarité à toutes les personnes touchées.



## MARCHÉ DE NOËL

Le sou des écoles a reconduit cette année sa belle animation avec une vente de sapins. Le père noël était de la partie.

Nos commerçants sur le marché tous les jeudis de 15h à 19h, vous proposaient aussi de très bons produits. Une vente de crêpes et vin chaud a été appréciée vu le temps maussade.



## COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

### DISTRIBUTION DES COLIS À NOS ANCIENS



# CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

Mardi 11 novembre s'est tenue la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 devant le monument aux morts.



Les enfants de l'école ont participé à la commémoration de l'armistice de 1918 pour rendre hommage à tous les morts pour la France, militaires et civils.

Ils ont lu des poèmes, puis ils ont chanté F.R.A.N.C.E et la Marseillaise.

Un grand merci à eux, leurs maîtresses et leurs parents pour leur participation à la cérémonie.

Un grand merci à toutes et tous pour votre présence à ce moment de mémoire.

Nous avons eu une pensée pour tous les blessés et disparus de guerre d'hier et d'aujourd'hui, ainsi qu'à leurs proches.

Nous nous sommes retrouvés après autour d'un verre de l'amitié sous la halle.



**France**  
Tes victoires flottent toujours plus haut  
**France**  
Ton histoire et ton nom claquent comme un drapeau  
C'est la flamme du soldat qui ravive la foi  
Ta patrie est partout là où rayonne la France  
Ton flambeau se brandit par fierté  
**France**  
C'est Hugo et De Gaulle sur les Champs-Elysées  
C'est le sang du sillon qui redore ton blason  
Six lettres qui scintillent sur tout l'horizon

**F.R.A.N.C.E**  
C'est le F, révolté, de la fraternité  
C'est le R, espérance, de toutes les résistances  
C'est le A, constellé, des plus fortes amitiés  
C'est le N, infini, d'une nation unie  
C'est le C, qui présage, de la force du courage  
C'est le E, engagé, de notre égalité

*Pour des siècles de légende,  
Trois couleurs en offrande,  
Par le bleu, par le blanc, par le rouge  
Nos esprits et nos cœurs se retrouvent*

*Si belle et rebelle  
Fidèle et fou d'elle  
C'est la tienne, c'est la mienne  
Éternelle et on l'aime*

*France et français écoutez bien ce cri  
France, le mien c'est liberté et c'est là mon pays*

Ce chant a été composé par Rick Allison et écrit par Thierry Sforza.

# ADIL DE L'AIN



**UNE QUESTION SUR VOTRE LOGEMENT : DES JURISTES VOUS INFORMENT GRATUITEMENT !**

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer **gratuitement** des conseils **juridiques, financiers et fiscaux** sur le **logement et l'habitat**.

Ses conseils, délivrés par des **juristes spécialisés en droit immobilier**, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de **location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété**, ainsi que les **aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique**.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs / locataires / collectivités et acteurs du logement), près de 13 000 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04.74.21.82.77, nous adresser un mail [adil@adil01.fr](mailto:adil@adil01.fr), ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts **sans interruption** du lundi au jeudi de **9h00 à 18h00** et le vendredi de **9h00 à 17h00**.

## L'AIRE AÉRÉE



L'année 2025 s'achève à Messimy-sur-Saône pour les ateliers de l'Aire Aérée ...

De plus en plus nombreux, les échanges et les sourires sont accrochés aux participants tous âgés de plus de 62 ans venus du village et des communes environnantes.

Tout au long de cette année, les bénéficiaires se sont retrouvés deux fois par mois autour d'activités telles que la gym cérébrale et l'aide au numérique.

Tout est prétexte à faire du lien, se sentir vivant, échanger, partager.

2026 s'annonce encore sous le signe d'ateliers collectifs autour de la prévention et promotion en santé.

Retrouvez-nous à la salle du conseil municipal de la mairie un vendredi matin sur deux dès le 16 janvier !

Contact : [animation.aireaeree@gmail.com](mailto:animation.aireaeree@gmail.com)



# DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

## LES NOUVELLES RÈGLES

La loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, votée le 30 juin 2025, comprend un volet sur le démarchage commercial par téléphone ou par voie électronique.

Dans certains secteurs, ce type de démarchage est désormais strictement interdit. D'autres mesures d'encadrement seront mises en application à l'été 2026.

### L'obligation de consentement du consommateur

La période de transition doit permettre aux professionnels de revoir leurs méthodes de prospection téléphonique et de mettre en place les outils nécessaires au recueil du consentement.

Le démarchage par téléphone auprès d'un particulier, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, sera interdit si l'entreprise n'a pas obtenu au préalable son "**consentement**" (c'est-à-dire sa "volonté libre, spécifique, éclairée, univoque et révocable").

Il faudra avoir donné son accord explicite, que ce soit lors d'un achat, d'une visite en magasin ou via un formulaire. Le professionnel devra être en mesure d'apporter la preuve du consentement.

Le démarchage par téléphone sera par ailleurs autorisé si vous êtes prospecté **dans le cadre d'un contrat auquel vous avez souscrit** (y compris si la prospection porte sur des produits ou services complémentaires à ce contrat, de nature à "améliorer ses performances ou sa qualité").

Si vous vous opposez à la poursuite d'une communication, le professionnel devra mettre fin sans délai à l'appel et ne plus vous contacter.

Les sanctions encourues en cas d'abus de faiblesse lié au démarchage téléphonique seront alourdies pour les personnes morales et les entreprises. Les différentes dispositions relatives à cette interdiction seront précisées par décret.

### Le démarchage désormais interdit dans les domaines de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements

La nouvelle loi interdit à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 le démarchage téléphonique ou par voie électronique (mails, SMS, via les réseaux sociaux) dans les secteurs de la **rénovation énergétique** et de l'**adaptation des logements au handicap et à la vieillesse**.

L'interdiction porte sur "l'offre de prestations de services, la vente d'équipements ou la réalisation de travaux afférents à des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie, de la production d'énergie renouvelable ou de leur adaptation au vieillissement ou au handicap".

Cette nouvelle disposition a pour objectif de lutter contre la fraude aux aides à la rénovation.

Attention, elle ne s'applique pas si ce démarchage est effectué dans le cadre d'un contrat déjà conclu.

# LA CARTE GRISE NUMÉRIQUE

Après la carte d'identité et le permis de conduire, c'est maintenant au tour du certificat d'immatriculation (carte grise) de pouvoir être intégré dans votre application France Identité.

Cette nouvelle fonctionnalité vous permet notamment de présenter votre carte grise facilement et rapidement lors d'un contrôle routier.

Les usagers de France Identité peuvent importer le certificat d'immatriculation de leur véhicule dans l'application, à compter du 30 juin 2025. Cette fonctionnalité est accessible pour les véhicules suivants :

- les voitures particulières ;
- les tricycles et quadricycles motorisés ;
- les cyclomoteurs à deux ou trois roues ;
- les motocyclettes.

Vous pouvez intégrer un certificat d'immatriculation dans votre application France Identité en tant que titulaire ou co-titulaire de la carte grise, ou en tant que locataire privé d'un véhicule (y compris en leasing). Si vous êtes rattaché à plusieurs véhicules, vous pouvez donc importer plusieurs cartes grises.

L'importation d'une carte grise dans l'application France Identité est possible uniquement pour les véhicules immatriculés en France depuis la mise en place du nouveau régime d'immatriculation en 2009.

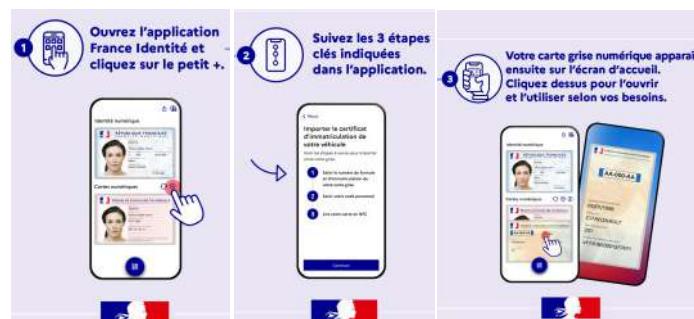
Par exemple :

- pour les voitures, il s'agit de celles dont le numéro d'immatriculation est au format "AA-123-AA" ;
- pour les cyclomoteurs, cela concerne ceux dont le numéro d'immatriculation est au format "1 ou 2 lettres + 2 ou 3 chiffres + 1 lettre" (par exemple "A 14 C" ou "ZT 719 N").

### Comment intégrer votre carte grise dans France Identité ?

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous devez tout d'abord télécharger l'application France Identité (disponible sur Android et iOS) et activer votre identité numérique.

**Attention !** Pour pouvoir utiliser l'application, vous devez avoir un téléphone portable dont le système d'exploitation est au minimum en version 11.0 pour Android et en version 16.6 pour iOS.



### À noter

Le format papier de la carte grise reste valable ; selon votre convenance, vous pouvez ainsi présenter l'une ou l'autre version du document (papier ou numérique).

# CALENDRIER DE COLLECTE DE LA COMMUNE

## CALENDRIER 2026 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### HORAIRES DÉCHÈTERIES

Francheleins - Saint Etienne sur Chalaronne  
Saint Jean sur Veyle - Vonnas

**Du 1er avril au 30 juin et du 1er sept au 31 octobre**

lundi - mardi - jeudi : 14h - 18h  
mercredi - vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h  
samedi : 9h - 13h et 14h - 18h  
dimanche : 9h - 12h (Vonnas et Francheleins)

**Du 1er juillet au 31 août**

Du lundi au samedi : 7h00 - 13h00  
Dimanche : 9h - 12h (Vonnas et Francheleins)

**Du 1er novembre au 31 mars**

lundi - mardi - jeudi - vendredi : 14h - 17h  
mercredi - samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Jour de collecte des ordures ménagères

Collecte les jours fériés sauf :  
1er janvier, 1er mai et 25 décembre

**Smidom**  
Veyle Saône

## MESSIMY-SUR-SAÔNE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>
V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	L 1
S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 2
D 4	M 4	M 4	S 4	M 5	M 3
L 5	J 5	J 5	D 5	L 4	J 4
M 6	V 6	V 6	L 6	M 5	V 5
M 7	S 7	S 7	M 7	M 6	S 6
J 8	D 8	D 8	M 8	J 7	D 7
V 9	L 9	L 9	J 9	V 8	L 8
S 10	M 10	M 10	V 10	S 9	M 9
D 11	M 11	M 11	S 11	D 10	M 10
L 12	J 12	J 12	D 12	L 11	J 11
M 13	V 13	V 13	L 13	M 12	V 12
M 14	S 14	S 14	M 14	M 13	S 13
J 15	D 15	D 15	M 15	J 14	D 14
V 16	L 16	L 16	J 16	V 15	L 15
S 17	M 17	M 17	V 17	S 16	M 16
D 18	M 18	M 18	S 18	D 17	M 17
L 19	J 19	J 19	D 19	L 18	J 18
M 20	V 20	V 20	L 20	M 19	V 19
M 21	S 21	S 21	M 21	M 20	S 20
J 22	D 22	D 22	M 22	J 21	D 21
V 23	L 23	L 23	J 23	V 22	L 22
S 24	M 24	M 24	V 24	S 23	M 23
D 25	M 25	M 25	S 25	D 24	M 24
L 26	J 26	J 26	D 26	L 25	J 25
M 27	V 27	V 27	L 27	M 26	V 26
M 28	S 28	S 28	M 28	M 27	S 27
J 29	D 29	D 29	M 29	J 28	D 28
V 30	L 30	L 30	J 30	V 29	L 29
S 31	M 31	M 31	S 30	D 31	M 30

## CALENDRIER 2026 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### HORAIRES DÉCHÈTERIES

Francheleins - Saint Etienne sur Chalaronne  
Saint Jean sur Veyle - Vonnas

**Du 1er avril au 30 juin et du 1er sept au 31 octobre**

lundi - mardi - jeudi : 14h - 18h  
mercredi - vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h  
samedi : 9h - 13h et 14h - 18h  
dimanche : 9h - 12h (Vonnas et Francheleins)

**Du 1er juillet au 31 août**

Du lundi au samedi : 7h00 - 13h00  
Dimanche : 9h - 12h (Vonnas et Francheleins)

**Du 1er novembre au 31 mars**

lundi - mardi - jeudi - vendredi : 14h - 17h  
mercredi - samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Jour de collecte des ordures ménagères

Collecte les jours fériés sauf :  
1er janvier, 1er mai et 25 décembre

**Smidom**  
Veyle Saône

## MESSIMY-SUR-SAÔNE

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>	<span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 15px;"></span>
M 1	S 1	M 2	J 1	D 1	M 1
J 2	D 2	J 3	V 2	L 2	M 2
V 3	L 3	V 4	S 3	M 3	J 3
S 4	M 4	S 5	D 4	M 4	V 4
D 5	M 5	D 6	L 5	S 5	S 5
L 6	J 6	L 7	M 6	D 6	L 7
M 7	V 7	M 8	J 7	L 7	M 8
M 8	S 8	D 9	J 8	D 8	M 9
J 9	D 9	L 10	V 9	L 9	M 9
V 10	M 11	M 11	S 10	M 10	J 10
S 11	D 12	S 12	D 11	M 11	V 11
D 12	M 12	D 13	L 12	J 12	S 12
L 13	J 13	D 14	M 13	V 13	D 13
M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14
M 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15
J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16
V 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17
S 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18
D 19	M 19	S 19	L 19	J 19	S 19
L 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20
M 21	V 21	L 21	J 22	S 21	L 21
M 22	S 22	M 22	V 23	D 22	M 22
J 23	D 23	M 23	S 24	L 23	M 23
V 24	L 24	J 24	D 25	M 24	J 24
S 25	M 25	V 25	S 26	M 25	S 26
D 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26
L 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28
M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29
J 30	D 30	J 30	V 30	L 30	M 30
V 31	L 31	S 31	S 31	J 31	J 31

# ÉCOLE

## ANIMATION CHOUCRUTE

Le 9 octobre 2025, le traiteur RPC nous a proposé une première animation choucroute au restaurant scolaire.

Les enfants étaient ravis de cette animation qui changeait de l'ordinaire. Nous avons même tenté un service en self à cette occasion pour les grands au deuxième service.

C'était une expérience réussie !



## REPAS DE NOËL

Dernier jour de l'année 2025 à la cantine.

Un repas de Noël a été servi dans la bonne humeur avec les habits de Noël et les papillotes !



# PERSONNEL COMMUNAL

## VŒUX

Jeudi 18 décembre 2025, le Maire a réuni l'ensemble du personnel communal pour un moment de convivialité et de partage à l'occasion des vœux de fin d'année.

Il a remercié chaleureusement le personnel pour leur investissement quotidien lors des travaux de l'école et a souligné l'importance du travail de chacun.

Bienvenue à nos nouveaux agents : François Schied, Ilona Girin et Nelly Guemard.



Les vœux du maire se sont terminés autour d'un apéritif partagé dans une ambiance conviviale.



Personnel communal

# ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

## BROYAGE DES SAPINS

Grâce à votre participation, nos deux agents techniques Roger et François ont broyés **121 sapins en 2 heures**. L'opération a été encore cette année un vrai succès !

Le broyat issu de cette action écoresponsable servira à enrichir les terrains de la commune.

Merci pour votre contribution !



## COLONNE DE TRI POUR LES CARTONS BRUNS

Une colonne de tri dédiée **exclusivement** aux cartons bruns est installée depuis le 11 décembre à côté du cimetière.

**Elle est réservée aux particuliers.**

**Comment l'utiliser ?**

- Déposez **uniquement** des cartons propres et à plat.
- Il est **interdit** de mettre du plastique, du polystyrène ou autres déchets non conformes.



# BÂTIMENTS COMMUNAUX

## TRAVAUX AU 181 RUE DU BOURG

À la suite des travaux de mise en séparatif, il a été réalisé les travaux de séparation des réseaux au niveau de la maison située au 181 rue du Bourg, appartenant à la mairie.

Ces travaux ont été réalisés en même temps que ceux programmés pour la rénovation d'un des deux appartements qui avait besoin d'un sérieux rafraîchissement.

Une partie du terrain de cette propriété va être utilisée pour la création d'un nouveau parking dans le cadre de l'aménagement du centre village (cf. section 1 p. 6).



## ENTRETIEN DE L'ÉGLISE

Les bâtiments du culte construits avant la loi 1905 deviennent la propriété des communes qui sont chargées de leur entretien.

Le 13 avril 1908, une loi confère la propriété des églises aux communes sur le territoire desquelles elles se situent et celle des cathédrales à l'état.

À Messimy-sur-Saône, nous faisons régulièrement réviser la toiture, les cloches...

Merci à Christian FELTRIN, élu de la commune, pour avoir raccroché un cheneau, bouché une entrée d'eau et signalé la section d'un fil électrique. À ce sujet, un électricien prendra la relève.



# VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

## CROIX ROUGE FRANÇAISE



### Nouveau bureau, nouveaux locaux ...

L'année 2025 a été intense pour l'Unité locale Porte de Dombes.

Au printemps, les adhérents étaient invités à élire un nouveau bureau. Notre présidente, Edith OLLIER, ne pouvait poursuivre, le règlement de la Croix Rouge limitant à 3 mandats la responsabilité de présidente.

Merci à elle pour son investissement sans limite.

Le 11 juin, une nouvelle équipe démarrait sous la présidence de Marie-Françoise DORAND avec un lourd dossier à gérer : **le déménagement de nos locaux**.

Ce dernier, prévu depuis de longues années, a pu aboutir cet été avec notre arrivée dans des locaux plus spacieux, rénovés et mis aux normes accessibilité par la Municipalité de Trévoux.

Un grand merci à Monsieur le Maire et à son équipe municipale.

**"L'Espace Solidarité Poyat"**, situé dans l'ancienne maternelle Poyat, accueille également l'épicerie solidaire et le secours catholique. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces deux associations.

Nous avons repris nos distributions alimentaires dès le 22 août dans ces nouveaux locaux. Nous bénéficions à présent d'un espace confidentiel pour recevoir les personnes qui le souhaitent et d'un espace de stockage plus important.

Les cours d'apprentissage du français se déroulent également dans une salle aménagée. Les formations "Initiation aux Premiers Secours", "Premiers Secours Citoyens" et "Premiers Secours enfants et nourrissons" pourront avoir lieu dans la grande salle commune.



Notre "Boutique" Croix Rouge se trouve toujours à Jassans, 111 avenue Montplaisir.

Venez la visiter, vous ne serez pas déçus et vous ferez une bonne action en achetant des vêtements de 2<sup>ème</sup> main, les bénéfices servant à financer nos actions :

- aides alimentaires
- aides financières
- aides vestimentaires
- action brioches dans les EHPAD ...



### NOS AUTRES ACTIONS DE L'ANNÉE :

- brioches dans les EHPAD en janvier,
- tarot à Jassans en avril,
- quête nationale en mai,
- brocante à Jassans en juin,
- collecte Cultura en août,
- participation au festival "Saône-Automne" à Quincieux en septembre,
- défilé de la Boutique à Reyrieux en octobre,
- collecte de la banque alimentaire en novembre,
- paquets-cadeaux chez King Jouet en octobre, novembre et décembre.

### MERCI AUX MUNICIPALITÉS QUI NOUS SOUTIENNENT

Un grand merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps, et sans qui rien ne serait possible.

Marie-Françoise DORAND  
Présidente Croix Rouge  
Unité Locale Porte de la Dombes  
Espace Solidarité Poyat  
94 Allée Antoine Finaz  
01600 TREVOUX

Mail : [ul.portedeladombes@croix-rouge.fr](mailto:ul.portedeladombes@croix-rouge.fr)  
Tél : 04 74 00 46 15

# FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT



Le bulletin municipal de fin d'année nous ouvre ses colonnes, nous permet de présenter et de faire un point au niveau de notre club.

Pour mémoire le F.S.V.F. (fusion des clubs de Fareins, Chaleins et Messimy-sur-Saône) entame sa douzième année d'existence.

Après une saison 2024-2025 compliquée, l'équipe dirigeante s'est remise au travail pour pouvoir entamer la saison 2025-2026 sous de meilleurs auspices.

**Les U7 et U9** évoluent au niveau des entraînements à Chaleins, les "plateaux" (rencontres avec les clubs voisins) se déroulant à domicile à Fareins. C'est environ une cinquantaine d'enfants qui découvrent les rudiments du football.



**Les U11** ont démarré leur saison "sur les chapeaux de roues", et engrangent les bons résultats malgré un effectif assez réduit.

**En U13**, notre équipe obtient des résultats prometteurs et devrait évoluer à l'échelon supérieur lors de la deuxième phase.

**En U15**, après la dénonciation de notre entente par le club de Montmerle-sur-Saône, nous sommes repartis avec une vingtaine de joueurs, essentiellement des premières années qui découvrent le foot à 11. Les résultats sont encourageants, surtout ne pas se démotiver.

**Les U20**, quant à eux, ont débuté leur championnat de manière intéressante. Le groupe est homogène et progresse de match en match.

Pour la première fois de son existence le club a pu engager une équipe féminine. Les débuts sont laborieux mais de réels progrès ont été enregistrés au fil des rencontres. De plus, cette catégorie impulse un nouvel élan au club et est suivi par un public nombreux...

En catégorie seniors masculins, deux équipes ont été engagées en championnat :

- **l'équipe réserve** évolue en quatrième division de district après une saison 2024-2025 cauchemardesque. Cette formation semble repartir sur des bases plus solides même si les résultats immédiats ne sont pas à la hauteur des espérances de l'équipe dirigeante, mais de réels progrès ont été réalisés.

- **l'équipe une** quant à elle évolue en troisième division de district. Le début de saison est encourageant, et devrait permettre à cette formation de faire une saison correcte.

A noter que l'ambiance générale est excellente et la présence aux entraînements importante.

Pour terminer la **section Vétérans, foot loisirs**, privilégié le jeu plutôt que les résultats et c'est l'essentiel !

Au chapitre extra sportif sous l'impulsion de l'équipe communication du FSVF, une gazette est née, et paraît toutes les semaines. Elle délivre des infos sur notre club. Le contenu est dense, la présentation de qualité. Bravo au "comité de rédaction".

N'hésitez pas à consulter via les réseaux, cette publication.

Au sommaire, vous trouverez tous les résultats, l'avis des coaches, la présentation de nos sponsors, les rencontres à venir, les infos extra sportives...



Au niveau manifestations, nous maintenons notre concours de coinche prévu début janvier à la salle des fêtes de Fareins.

Notre traditionnelle vente de calendriers débutera début décembre .

En début d'année 2026, se dérouleront nos tournois jeunes en salle (gymnase Montfray sports à FAREINS) le week-end du 31/01 et 01/02.

Nous remercions la municipalité de Messimy-sur-Saône pour son aide et son soutien ainsi que nos sponsors.

Nous vous souhaitons d'entamer de la meilleure des manières l'année 2026.

Dans l'attente de vous rencontrer sur les stades.

Sportivement.

*L'équipe dirigeante du F.S.V.F*

## CLASSE 1 & 6



En mars 2026, Messimy-sur-Saône va vibrer au rythme de la fête des conscrits !

Deux week-ends de bonne humeur, de traditions et de fous rires attendent les habitants pour célébrer les classes 19/20 ans... et toutes les générations !

Tout commence le **samedi 21 mars 2026** avec la traditionnelle tournée des brioches, où nos jeunes conscrits parcourront les extérieurs du village dans une ambiance conviviale.

Le **vendredi 27 mars**, place au rire et à la fête avec un défilé humoristique à 20h30, suivi dès 22h par un bal à la salle des fêtes qui promet de faire danser toutes les générations jusqu'au bout de la nuit.

Le **samedi 28 mars**, la tournée des brioches continue, cette fois dans le cœur du village, pendant que les plus jeunes profiteront d'une animation spéciale pour les 10 ans.

Point d'orgue du week-end : **dimanche 29 mars 2026** !

La journée débutera à 9h30 avec la messe des conscrits, suivie du passage au monument aux morts à 10h45, des photos de classes à 11h, puis de la traditionnelle vague accompagnée par la fanfare à 11h30. À partir de 12h30, tout le monde est invité au vin d'honneur sous la halle, avant le très attendu banquet des conscrits et de leurs invités à 14h. La fête se poursuivra en soirée avec le grand bal des classes à 21h.

Enfin, le **lundi 30 mars 2026**, la tradition se clôturera par le fameux retinton, moment emblématique qui prolonge encore un peu la magie de cette fête unique.

Un rendez-vous à ne pas manquer pour partager des moments inoubliables dans la joie, la musique et l'esprit de fête qui font la réputation de Messimy-sur-Saône !

Et le **31 janvier 2026** aura lieu l'Assemblée Générale de l'association des conscrits à 11h00 à la salle des fêtes.

**L'ordre du jour comprendra notamment :**

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport financier
- Organisation des manifestations 2026
- Questions diverses

Tous les membres sont invités à y participer.

La présence de chacun est vivement recommandée.

## CLASSE 2 & 7



La brocante annuelle de la Classe en 2 & 7 s'est tenue le 28 septembre sous un beau soleil. Un moment convivial pour tous.

À l'année prochaine !



## LE CLUB DE L'AMITIÉ



Le club de l'amitié a repris ses activités récréatives avec grand plaisir dans la salle polyvalente.

Cette année encore nous avons de nouvelles recrues et nous sommes 26 inscrits...

Nous jouons principalement à la coinche et au tarot. Chaque participant(e) fête son anniversaire en apportant de quoi nous régaler et trinquer à sa santé. Cette année, nous avons innové en fêtant le Beaujolais nouveau avec charcuterie offerte par notre présidente Christine GAIRARD et ceci bien sûr avec modération... Nous vous invitons, retraités ou non, à venir passer un jeudi après-midi à partir de 14h00 avec notre club, et plus si affinités !

Ambiance et amitiés garanties..

Nous adressons un grand merci à la municipalité qui met gratuitement la salle à notre disposition.

*Le Bureau*



## LE SOU DES ÉCOLES



C'est avec une équipe presque entièrement renouvelée que le Sou des Écoles de Messimy-sur-Saône entame l'année scolaire 2025-2026. Florian, Anne-Sophie, Adeline, Carole, Charline et Amandine ont accepté le défi d'organiser divers événements pour soutenir le financement des projets et sorties de l'école.

Accompagnés de nombreux parents volontaires, ils étaient présents au marché de Noël du 4 décembre, proposant vin chaud, crêpes, sapins, créations festives... le tout dans une ambiance chaleureuse et pleine de bonne humeur.

L'équipe du Sou souhaite d'ailleurs remercier les Messimiens d'avoir joué le jeu lors des ventes de sapins et calendriers. Votre soutien et votre générosité sont essentiels pour la réussite de nos projets.

Prochaine date à noter : **le 30 janvier 2026**, avec une soirée cinéma organisée dans la salle des fêtes du village ! Nos enfants comptent sur vous !

Pour nous contacter : [soumessimy01@gmail.com](mailto:soumessimy01@gmail.com)



## KS PASSION AUTO



Encore cette année, nous avons fait salle comble pour notre loto du 8 novembre 2025 où de nombreux lots ont pu ravir petits et grands : baptêmes de parapente, semaine de vacances en mobil-home, série spéciale Noël, tondeuse à gazon...

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence l'année prochaine et vous faire gagner encore pleins de lots super sympa.

Si notre loto a été un véritable succès, c'est grâce à tous les participants que nous tenons à remercier ainsi que les commerçants et entreprises partenaires nous ayant permis de faire de ce loto une réussite.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 11 avril 2026 pour notre concours de pétanque.



## COPAINS COPINES



L'association qui gère la garderie avant et après l'école dresse un bilan très positif de cette année 2025.

Nous tenons tout d'abord à remercier chaleureusement les anciens membres du bureau pour leur engagement et leur dévouement, qui ont permis à la garderie de continuer à offrir un accueil de qualité aux enfants de notre commune.

Encore merci à Mme Gwendoline GAUDILLAT, Mr Arnaud COTTAZ, Mme Océane CONRARD et Mme Caroline LOUVET.

Cette année a été marquée par de beaux moments, comme le spectacle de Noël offert aux élèves le jeudi 18 décembre. Ce moment magique, suivi de la distribution d'un petit sachet de chocolat à chaque enfant, a ravi petits et grands.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement !

Le bureau est donc renouvelé avec l'arrivée de quatre nouveaux membres :

- Mme Olivia CORBEL BELLUT, Présidente,
- Mme Léa CROST, Vice Présidente,
- Mr Ywan BADOLO GIROUX, trésorier,
- Mme Anne-Laure DECOTE, vice-trésorière,
- Mme Mélanie FARGEOT, secrétaire,
- Mme Céline LEROY, vice-secrétaire.

La nouvelle équipe porte déjà de nombreux projets pour 2026.

Parmi eux, l'aménagement de la cour de récréation pour offrir un espace encore plus agréable aux enfants, ainsi que la mise en place de nouvelles animations pendant les temps périscolaires.

En ce début d'année, l'association souhaite à tous de de doux moments en famille ou entre amis, et une excellente santé.

Rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures et de belles surprises !



# DEMAIN MESSIMY



## JOURNÉE DE L'ARBRE

Le 12 octobre, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive nous avons organisé une journée autour de l'arbre dans le cadre de la fête du sol vivant.

Françoise DANJOUX conteuse de la compagnie Sac à son nous a accompagné tout au long de cette journée :

- contes pour les petits le matin,
- pour les plus grands apéro contes,
- et pour finir balade contée l'après-midi.

L'atelier nichoirs parents enfants a rencontré un vif succès ainsi que les jeux géants en bois.

Les élèves de CE2/CM1 nous ont proposé une exposition de photos de leurs réalisations de Land Art. Vous pouvez la retrouver à la bibliothèque.

Merci à leur professeure pour son implication.

L'après-midi s'est terminée après la balade par un film documentaire et un débat avec un membre de "Prenons racine".

Les nourritures terrestres n'ont pas été oubliées avec une buvette : des crêpes et des galettes confectionnées par les bénévoles.



## PLANTATIONS

Samedi 13 novembre, des membres de l'association guidés par Pierre Piveteau d'ImaginaCtion étaient présents malgré le brouillard et la température hivernale, munis d'outils de jardinage !

Le but de la journée ? Planter à divers endroits de la commune des arbisseaux précédemment greffés le 16 mars et mis en nurserie aux Jardins de Pierre du Soleil .

L'aménagement principal s'est déroulé autour du poulailler collectif où pas moins de 32 arbustes ont été plantés.

La bonne humeur et la gaieté étaient bien sûr au rendez-vous et la journée s'est achevée autour du verre de l'amitié et d'un repas partagé.

Dans quelques temps les enfants et leurs parents pourront ainsi cueillir les fruits de ces plantations.

Un moment de rencontre, d'échange, de partage de compétences où chacun a pu s'impliquer selon ses moyens et ses désirs.

Merci aux membres d'ImaginaCtion et à Christian Béguet d'être venus renforcer l'équipe.



Les Blabla jeux continuent de novembre à mars.

Prochaines dates **27 février et 20 mars 2026** à la bibliothèque où se déroulent aussi les Blabla crochet tricot.

Merci aux bibliothécaires pour leur implication et leur accueil.

N'hésitez pas à nous rejoindre, venez enrichir nos débats, apporter des idées, mener des actions.

[contact@demainmessimy.fr](mailto:contact@demainmessimy.fr)

page facebook Demain Messimy sur Saône  
blog Demain Messimy sur Saône

# ANIME TON VILLAGE



Notre association a six mois et s'installe petit à petit dans la vie du village...

## NOS ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Depuis sa création Anime ton village propose des activités locales aux enfants et aux adultes. Nous avons communiqué un peu tard fin août et beaucoup s'était déjà engagé ailleurs dès fin juin mais deux activités ont pu démarrer.

### ARTS PLASTIQUES ENFANTS

#### Tous les mercredis à 11h

Nous avons pu ouvrir notre atelier animé par Isabelle Mellah les mercredis à 11h avec un petit groupe d'enfants. Il reste des places pour compléter le groupe et pour les inscriptions en cours d'année, le tarif ajusté au prorata du temps restant.

### PHOTO

#### 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois

Après la mise en veille du club photo Oeil et lumière en janvier 2025, des habitants ont exprimé le souhait d'une continuité.

Nous avons donc relancé cette activité tout en ayant pris la peine auparavant de vérifier auprès des anciens membres qu'il n'a pas eu d'envie de reprise de l'ancien club.

La section photo a démarré en décembre avec un fonctionnement différent : des réunions mensuelles et la présence d'un professeur Francesco De Marco pour nous accompagner et nous former. Il reste des places et nous accueillerons de nouveaux passionnés avec plaisir.

### PARTENARIAT

#### AVEC LA GARDERIE

Une rencontre est prévue avec l'association Copains-Copines qui gère la garderie du village, pour proposer des activités en temps périscolaires. À l'heure où nous rédigeons cet article, cette proposition est encore à l'état de projet. A suivre ...

#### OCTOBRE ROSE

Nous nous sommes associés à la campagne octobre rose portée par la mairie de Messimy-sur-Saône pour 3 événements :

- présence sur le marché du village le jeudi 2 octobre,
- organisation d'un karaoké "Chantez pour elles" au Pit Stop le mardi 14 octobre,
- conférence avec le président du comité de l'Ain de la ligue contre le cancer, le docteur BRUHIERE, le vendredi 24 octobre.

Un beau projet partenarial qui a permis de collecter des fonds pour l'association Caladonco qui finance des soins supports aux personnes atteintes de cancer.

## KARAOKÉ DE NOËL VENDREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU PIT STOP

Suite au succès de la soirée "Chantez pour elles", nous nous sommes une nouvelle fois associés au bar le Pit Stop pour proposer un karaoké "Goûter de Noël" le 19 décembre suivi d'une soirée pour les adultes animée par Laurette Massé.

Près de 25 enfants et une trentaine d'adultes se sont succédés aux micros pour six heures de chansons dans une joyeuse ambiance festive. Merci au Pit Stop de nous avoir confié la petite restauration du goûter et de l'apéro.



## ÉVÈNEMENTS

### LES CAFÉS CITOYENS

Ouverts à tous, ces temps d'échange permettent d'aborder des sujets d'intérêt collectif. Chaque rencontre est l'occasion d'écouter les besoins, de recueillir des idées et d'enrichir la réflexion avec la contribution directe des habitants.

Les cafés citoyens sont un espace d'expression et d'écoute pour imaginer ensemble l'avenir de notre village.

Un premier rendez-vous a été proposé pour débattre de la démocratie locale le vendredi 12 décembre 2025 au Pit Stop. Peu de participants mais des échanges constructifs et des pistes de réflexion ont émergé.

Deux autres dates sont programmées :

- **Le lundi 26 janvier 2026** à 19h30 - Salle annexe.  
Le thème : quels leviers locaux pour préserver l'environnement et la biodiversité ?
- **Le vendredi 27 février 2025** à 19h30 - Salle annexe.  
Le thème : quelle forme donner à la participation citoyenne pour mieux vivre ensemble ?

Aucune inscription, aucun prérequis : venez comme vous êtes, avec vos idées et votre curiosité.

Ces soirées sont animées par Laurent Mellah.



### EXPOSITION PHOTOS / ARTS PLASTIQUES

Réservez **les 6 et 7 juin 2026** pour venir découvrir les travaux des artistes en herbe de Messimy-sur-Saône, ainsi que les dernières photos de Francesco De Marco et nous vous réservons quelques surprises dont peut-être un spectacle.

D'autres activités, projets partenariaux et évènements sont en projet.

A suivre :

sur notre site [www.animetonvillage.com](http://www.animetonvillage.com)

sur Facebook [www.facebook.com/anime.ton.village](https://www.facebook.com/anime.ton.village)

N'hésitez pas à adhérer pour soutenir nos projets (adhésion 10 €) et à rejoindre notre conseil d'administration pour enrichir notre équipe de vos idées, de votre énergie, de vos projets. Toute contribution est la bienvenue !

Nous vous souhaitons une très heureuse année 2026.

Nous contacter :

[animetonvillage.messimy@gmail.com](mailto:animetonvillage.messimy@gmail.com)

Secrétariat animation : 06 82 36 63 05

## LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



Après une courte période estivale, notre chorale "Les Chanteurs du Val de Mâtre" a repris ses répétitions le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 sous la direction de notre chef de chœur professionnel Chrys GUYOT-LONAIT.

Pour cette nouvelle saison 2025/2026, la chorale regroupe 28 choristes hommes et femmes.

Une répétition hebdomadaire a lieu tous les lundis de 18h à 19h30, salle polyvalente de Messimy-sur-Saône. Les interprétations à nos concerts sont diversifiées : variété française, chant traditionnel, classique, gospel etc.

Notre chorale recrute toujours, hommes et femmes.

Notre association est très dynamique, conviviale. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux choristes. Nul besoin de connaître le solfège pour chanter.

### CONCERT DE NOËL - 7 décembre 2025 à 16h00

Vous étiez nombreux le 7 décembre en l'église de Messimy-sur-Saône à venir nous encourager. Votre présence a été précieuse et a grandement contribué au succès de l'évènement.

Nous vous remercions de tout cœur.

Notre ensemble vocal est très actif.

### RENCONTRE INTER-CHORALES - samedi 28 février

Notre chorale participera à une rencontre inter-chorales. Nous sommes invités par le chœur mixte de Frans et nous chanterons en l'église de Fareins.

### CONCERT ANNUEL - samedi 13 juin

### VENTE DE FLEURS - jeudi 23 avril

Pour la 17<sup>e</sup> année consécutive, la chorale organise une vente de fleurs printemps sous la halle de 15h à 19h (jour du marché hebdomadaire).

Notre fournisseur est local, les fleurs et plançons proviennent des pousses de la Calonne à Guéreins.

Venez nombreux, la chorale sera heureuse de vous accueillir à leurs différentes manifestations et vous en remercie par avance.

Lors de notre vente de choucroute le 15 novembre 2025, la tombola a été gagnée par Mme F. DEYRES.

Musicalement, au plaisir de vous retrouver.



# CÔTÉ PRATIQUE

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

ROUANET Sully ► 27 septembre  
 RICHARD Evan ► 29 octobre  
 LANCE Léona ► 30 octobre

### MARIAGES :

ACHEK Adam et SARR Marine ► 20 septembre  
 LLOSA Christophe et VALENTE Alicia ► 18 octobre

### DÉCÈS :

GRANGE Aimée ► 1er octobre  
 MOURREGOT Georges ► 20 septembre  
 DUCRET Colette ► 22 septembre

## GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

## HAUTEUR D'EAU

Données transmises par Roger Grange en 2025

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
135 mm	57,3 mm	88,5 mm	60,8 mm

## ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ► UN LUNDI SUR DEUX semaines paires  
 Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

## DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

## ENGINS BRUYANTS

### Autorisés :

Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h

Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

Tapages nocturnes silence à partir de 22h00

## BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre et les pollutions. Possibilité de déposer des déchets verts à Baneins gratuitement.

## STATIONNEMENT GÉNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompiers, bennes à ordures ménagères...

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

## LE MARCHÉ

Les JEUDIS de 15h à 19h, sous la halle.

Interdiction de stationner sur l'emplacement du marché.

## AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMIR 04 74 67 87 75

## ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

## EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

### Même les enfants peuvent aider la planète !

- Le sac magique : utilise un sac réutilisable pour tes goûters. Il peut être coloré et rigolo !
- Super-héros anti-gaspillage : mange tes fruits et légumes avant qu'ils ne s'abîment.
- Déetective du recyclage : répare tes jouets ou vêtements abîmés. Donne ce que tu n'utilises plus pour que d'autres en profitent.
- Héros de l'eau et de l'énergie : éteins la lumière quand tu quittes une pièce. Ne laisse pas l'eau couler pour rien quand tu te brosses les dents.

Chaque petit geste compte !

Deviens un super-héros zéro déchet et montre l'exemple à tes amis et ta famille.



## LA RECETTE DE JANVIER

### Gratin de poireaux et pommes de terre (4 personnes)

#### Ingrédients :

- 4 poireaux
- 4 pommes de terre
- 20 cl de crème fraîche
- 100 g de fromage râpé
- 1 noix de beurre
- sel, poivre, muscade

#### Préparation :

- Épluchez et coupez les pommes de terre en rondelles. Faites-les cuire 10 min à l'eau bouillante.
- Lavez les poireaux, émincez-les et faites-les revenir doucement dans un peu de beurre.
- Dans un plat à gratin, alternez une couche de pommes de terre et une couche de poireaux.
- Salez, poivrez, ajoutez une pincée de muscade. Versez la crème, parsemez de fromage râpé.
- Faites gratiner 25 minutes au four à 180° C.



Servi chaud, c'est un plat réconfortant, parfait pour les soirées d'hiver !



# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 12 SEPT 2025

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Beguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel.

**Excusés** : L. Wynarczyk - S. Tricaud - M. Chaube (pouvoir à V. Gelas)

**Absents** : M. Sarr - R. Vagnat

**Secrétaire de séance** : C. Beguet

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les transactions reçues et portant sur deux immeubles bâtis sis 32 allée des Coquelicots et 05 allée des Chênes,
  - le choix de la Société CLAAS de Mâcon pour la fourniture d'une benne portée trois points 1,80m, avec un montant de 845 € HT (1 014 € TTC),
  - le choix de la société MANUTAN Collectivités pour la fourniture d'une bibliothèque modulaire 5 niveaux destinée à la classe GS/MS avec un montant de 261,65 € HT (313,98 € TTC),
  - le choix de la société DUFERCO MOREL Quincailleerie de Belleville pour la fourniture d'une perceuse visseuse MAK avec un montant de 239 € HT (286,80 € TTC),
  - le choix de la Société ACRT de Villefranche pour la mise en place des équipements nécessaires permettant la connexion des prises Ethernet sises dans les trois nouvelles classes, avec un montant de 1 345 € HT (1 614 € TTC),
  - l'acceptation du plan de financement présenté par le SIEA pour l'éclairage public parking et impasse de la Halle, avec un montant de travaux de 12 000 € TTC et une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 7 560,12 €
  - la fongibilité des crédits autorisant, dans le cadre du budget 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite maximum de 7,50% des dépenses réelles de chaque section avec les mouvements suivants :
    - . section de fonctionnement :
      - \* Chapitre 011 – article 615288 (dépenses) + 36 000 €
      - \* Chapitre 011 – article 6283 (dépenses) + 1 265 €
      - \* Chapitre 023 + 4 588 €
      - \* Chapitre 013 – article 6419 (recettes) + 3 500 €
      - \* Chapitre 74 – article 741127 (recettes) + 21 353 €
      - \* Chapitre 75 -+ article 75888 (recettes) + 17 000 €

. section d'investissement

\* Opération n° 202202 – article 21538 (dépenses)

+ 8 220 €

\* Chapitre 021 (recettes) + 4 588 €

\* Chapitre 16 - article 1641 (recettes) + 3 632 €

- **DÉCIDE** d'apporter aucune modification aux impositions 2026 au titre des dégrèvements et exonérations.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'avenant n° 01 à la convention n° 2022-085-BATI passée avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'extension des locaux périscolaires et salles de classes, pour un montant de 1 800 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- **ACTE**, après votes à mains levées, à l'unanimité, la présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN de l'exercice 2024.
- **ENTEND** le bilan de la rentrée scolaire.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 21 juillet, 18 août et 1<sup>er</sup> septembre 2025 ; au Comité Consultatif d'Action Sociale du 24 juillet 2025 ; de la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 30 juillet 2025 ; aux Finances du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et aux Bâtiments communaux du 04 septembre 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Beguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel - S. Tricaud - M. Chaube - R. Vagnat

**Absente** : M. Sarr

**Secrétaire de séance** : L. Wynarczyk

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les transactions reçues et portant sur deux immeubles bâtis sis 8 rue de l'Ecole et 196 chemin de la Saône et un immeuble non-bâti sis 127 chemin du Sablon,
  - le choix du Magasin BUT de Villefranche-sur-Saône (Rhône) pour la fourniture de deux fauteuils destinés à la lecture sur place à la bibliothèque, avec un montant total de 199,98 € HT (239,98 € TTC),

- le choix de la SARL TAC'TIC Services de Franche-leins (Ain) pour les travaux de mise en séparatif des réseaux internes de la Maison sise 181 rue du Bourg, dans le cadre de la mise en séparatif du centre village, avec un montant de 6 823,82 € HT (8 188,52 € TTC),
- le choix de la société HABITAT HORIZON de Limas (Rhône) pour l'installation d'un poêle à granulés Edilkmanin modèle « Slide 5 » dans le logement sis 154 rue du Bourg, avec un montant de 5 075 € HT (6 090 € TC),
- le choix de la SARL CEC Sonorisation de Villefranche-sur-Saône (Rhône) pour la fourniture d'une enceinte professionnelle sur batterie avec micro et récepteur, avec un montant de 850 € HT (1 020 € TTC),
- le choix de la société MANUTAN Collectivités pour la fourniture de trois tables et vingt-quatre chaises pour le restaurant scolaire, avec un montant total de 2 170,44 € HT (2 604,43 € TTC),
- le choix, dans le cadre de la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, avec l'association de la commission des Finances, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour le financement de l'extension et de la rénovation thermique de l'école sous les conditions suivantes :
  - . financement d'investissement ENR
  - . emprunt de 200 000 €
  - . durée d'amortissement de 180 mois
  - . taux d'intérêt de 3,53%
  - . frais de dossier : 200 €
  - . périodicité trimestrielle
  - . remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées :

- de porter, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle polyvalente à 150 € pour les associations de la commune (à compter de la deuxième location), à 350 € pour les habitants de la commune et à 550 € pour les particuliers et associations extérieures ; de maintenir les tarifs en vigueur pour la location à la journée (du lundi au jeudi de 09 h à 09 h) et pour les activités sportives par association extérieure,
- de maintenir, à l'unanimité, le tarif de la location de la Halle pour les vins d'honneur lors d'une cérémonie sur la commune et de fixer à 40 € le tarif pour l'éclairage nocturne des jeux de boules,
- de porter, à l'unanimité, les tarifs de locations des tables à 4 € et de maintenir les tarifs de locations des bancs et chaises,
- d'augmenter, à l'unanimité, de 1 € les tarifs du camping à la journée (campeur adulte, emplacement, véhicule), de 0,50 € pour les enfants de moins de 7 ans et de 2 € l'électricité ; de porter le tarif hivernage pour garage mort à 140 € ; de fixer les forfaits à 800 € pour la saison, à 300 € pour le mois et à 120 € pour la semaine,
- de procéder, à l'unanimité, à une augmentation de 5 € (2 m<sup>2</sup>) et 10 € (4 m<sup>2</sup>) pour les concessions trentenaires, de 5 € (2 m<sup>2</sup>) et 10 € (4 m<sup>2</sup>) pour les concessions cinquantenaires au cimetière et de maintenir les tarifs du columbarium et du jardin du souvenir,

- de maintenir, à l'unanimité, le montant des cotisations à la bibliothèque à 11 € pour les habitants et 14 € pour les personnes extérieures,
- pour l'occupation du domaine public, à l'unanimité :
  - . de maintenir le montant des redevances des terrasses pour l'année entière et des cirques
  - . de porter la redevance à 100 € pour les taxis, à 100 € pour les commerces ambulants sans électricité et à 150 € pour les commerces ambulants avec électricité,
  - . de maintenir le montant de la redevance du Garage GELAS.
- de fixer, à l'unanimité, le tarif des droits de place du marché à 0,40 € du mètre linéaire et celui du forfait électrique par jour de présence à 1 € pour branchement balance et terminal de paiement et à 4 € pour les camions avec compresseur (frigo, four...) ; d'instaurer un tarif spécifique pour les marchés à thème sur la base d'un forfait fixé à 15 € pour les emplacements allant jusqu'à 5 mètres linéaires et 3 € du mètre linéaire en plus au-delà de 5 m et de mettre en place un tarif forfaitaire pour les forains venant à la fête des conscrits, en le fixant à 100 € pour les autoskooters et à 50 € pour les autres stands (manège, tir...).

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer de l'appartement T4 sis 181 rue du Bourg à 850 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
- d'approuver l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain,
  - d'approuver le plan de financement au niveau de l'avant-projet détaillé de l'éclairage public « rue du Bourg » (lié esthétique) avec un montant de travaux inscrits au programme de 65 300 € TTC, et une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 41 409,79 €,
  - d'autoriser le Maire à signer le plan de financement et tout autre document lié au projet d'éclairage public « rue du Bourg »,
  - de préciser que la somme restante à la charge de la commune sera prélevée sur les crédits inscrits à l'opération n° 202302 « Aménagement et revitalisation du cœur de village » - article 20415, en application de la délibération n° 2024/05/03 du 24 mai 2024,
  - de dire que cette dépense sera amortie sur une durée de dix ans conformément à la délibération n° 2021/11/02 du 19 novembre 2021.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
- de prendre en charge les frais inhérents à la participation du Maire au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, ainsi qu'au salon des maires et des collectivités locales se tenant du 18 au 20 novembre 2025,
  - de préciser que ces frais correspondront :
    - . à l'inscription,
    - . à l'hébergement sur la base d'un montant forfaitaire de 100 € par nuit,
    - . à la restauration sur la base d'un montant forfaitaire de 17,50 € par repas,

- . aux transports sur présentation d'un état des frais pour un aller / retour à Paris
- de fixer le budget total de prise en charge des frais à 5,00 €
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité
  - d'accepter la restitution, à la suite des travaux de mise en séparatif, du réseau affecté uniquement aux eaux pluviales, situés chemin de la Croix Bernard, chemin de la Saône, rue du Bourg et en parties privatives, sur une longueur totale de 845 m,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal constatant la restitution de biens de la communauté de communes Val de Saône Centre à la commune de Messimy-sur-Saône,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les actions administratives et comptables pouvant être liées à cette restitution.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (collectif et non-collectif) de l'année 2024.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2024.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Voirie du 09 septembre 2025 ; au Personnel communal du 09 septembre 2025 ; à l'Urbanisme des 15, 29 septembre et 13 octobre 2025 ; aux Affaires scolaires du 15 septembre 2025 ; au Comité Consultatif d'Action Sociale du 25 septembre 2025 ; à la réunion publique pour l'aménagement centre village du 08 octobre 2025 ; aux Finances du 09 octobre 2025 et aux Bâtiments communaux du 13 octobre 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 28 NOV 2025

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Beguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel - S. Tricaud - M. Chaube - R. Vagnat.

**Excusée** : L. Wynarczyk (pouvoir à V. Gelas)

**Absente** : M. Sarr

**Secrétaire de séance** : B. Doucet-Bon

Le Conseil municipal

- **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les transactions reçues et portant sur deux immeubles bâties sis 64 chemin de la Saône et 34 chemin de la Lie,
  - l'acceptation du devis d'ORANGE UCI AURA présentant un montant à la charge de la commune de 2 517,89 € pour la dissimulation d'artère Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement « rue du Bourg »,
  - le choix de la société DE VIRIS Conseil, représentée par M. SEGUIN Luc, pour assurer la mission

de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement et de revitalisation du cœur de village, avec un montant de 1 920 € HT (2 304 € TTC) pour la tranche ferme et de 930 € HT (1 116 € TTC) pour la tranche optionnelle,

- l'acceptation du plan de financement pour l'installation d'une borne semi-rapide place de l'Eglise se présentant comme suit :
  - . estimation totale des travaux et du raccordement HT avant aides : 31 487,50 €
  - . prévisionnel Prime Advenir : - 4 000,00 €
  - . estimation réfection et participation du SIEA sur le raccordement : - 4 987,50 €
  - . estimation restant à charge de la commune : 22 500,00 €
  - . fonds de concours SIEA : - 22 500,00 €
  - . estimation reste à charge final HT : 0,00 €
  - . total TVA 20% : 5 157,50 €
  - . estimation reste à charge final TTC : 5157,50 €
- la fongibilité des crédits autorisant, dans le cadre du budget 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite maximum de 7,50% des dépenses réelles de la section d'investissement, le mouvement suivant :
  - . Opération 202202 – Dépenses – Article 21538+ 5 500 €
  - . Opération 202204 – Dépenses – Article 231 - 5 500 €

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 €,
  - de suivre la proposition de la commission des Finances et de contracter la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel Sud-Est, avec un taux Euribor 3 mois + marge de 0,75%, avec frais de dossier d'un montant de 0,10 % du nominal (soit 100 €),
  - d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie de l'organisme bancaire retenu,
  - de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés au budget à l'article 627 « Services bancaires et assimilés » pour la commission d'engagement et à l'article 6618 « Intérêts des autres dettes » pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de déposer une demande d'aide dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 pour l'appel à projets 1.3 – Accompagner à la sobriété et à l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au titre de cette demande d'aide.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité
  - d'approuver la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme de Messimy-sur-Saône en retirant la création d'un emplacement réservé et en réduisant le secteur spécifique en Ac en enlevant son extension pour un parking,

- d'approuver la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme de Messimy-sur-Saône en retirant la création d'un emplacement réservé et en réduisant le secteur spécifique en Ac en enlevant son extension pour un parking,
  - de dire que la présente délibération, conformément au code de l'urbanisme, sera publiée sur le portail national de l'urbanisme, affiche en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal d'annonces légales,
  - de dire que le plan local d'urbanisme modifié est tenu à disposition en mairie de Messimy-sur-Saône ainsi qu'à la Préfecture de l'Ain.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
- de rapporter la délibération n° 2025/03/01 du 21 mars 2025,
  - d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section A – n° 2 006 d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> et A – n° 2 009 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, sises 75 chemin des Sources, appartenant à Monsieur et Madame Laurent et Anne ZABIOLLE,
  - de dire que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public communal,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de la SARL NOTAIRES GAMBET-TA – Jean-Marc HEILIGENSTEIN & Patrick JABOULEY, Notaires associés à Villefranche-sur-Saône (Rhône), ainsi que tous documents se rapportant à cette opération,
  - de préciser que les frais notariés seront pris en charge par la commune,
  - d'inscrire la dépense correspondant au budget, article 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
- d'approuver les dispositions de la convention par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VII de la convention,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées, ses avenants ou mise à jour, et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur, lettre de regroupements...) pour chacune des opérations éligibles,
  - d'autoriser le SIEA à signer les documents nécessaires aux transferts et à la vente des CEE auprès des obligés et intermédiaires ainsi que tout document nécessaire pour la commande et la réalisation de la prestation du bureau de contrôle COFRAC CEE pour le compte de la commune,
  - de s'engager à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation au SIEA (devis, facture...) et nécessaires au dépôt de CEE,
  - de s'engager à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
- d'approuver le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la CAF de l'Ain, la

CCVSC et les 15 communes partenaires pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030,

- d'approuver le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil et des services aux familles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Cadre ainsi que tout document se rapportant à ce-lui-ci.

- **ACTE** le compte-rendu du Conseil d'École du 18 novembre 2025.

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives au Personnel communal du 16 octobre 2025 ; à l'Urbanisme des 27 octobre et 10 novembre 2025 ; aux Affaires scolaires du 06 novembre 2025 ; aux Finances du 13 novembre 2025 et à la réunion des Présidents d'Associations du 16 novembre 2025.

- **ENTEND** le compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 19 DÉC 2025

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Beguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel - S. Tricaud - M. Chaube - R. Vagnat.

**Absente** : M. Sarr

**Secrétaire de séance** : F. Imbert

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025.

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations concernant :

- la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la transaction reçue et portant sur un immeuble bâti sis 12 chemin du Sablon,
- le choix de la Société CALADE CHR de Villefranche-sur-Saône (Rhône) pour la fourniture d'une armoire positive 1 porte 670 L destinée à la Halle, avec un montant de 1 390 € HT (1 668 € TTC),
- la fongibilité des crédits autorisant, dans le cadre du budget 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite maximum de 7,50% des dépenses réelles de la section de fonctionnement, le mouvement suivant :

  - . Chapitre 011 – Dépenses – Article 625 « Déplacements et missions » - 30 €
  - . Chapitre 014 – Dépenses – Article 7398 « Versements et restitutions » 30 €

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité,

- de retenir les entreprises AXIMA et le Groupement BALLAND / ATRIUM pour l'aménagement et revitalisation du cœur de village,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés sur les bases suivantes :

  - . lot 01 – Terrassement – Voirie – Réseaux : entreprise AXIMA avec un montant de 450 652,10 € HT portant sur la tranche ferme, la tranche optionnelle et les plus-values (bordures bouchardés et stationnements drainants)
  - . lot 02 – Revêtements qualitatifs – Espaces verts - Mobiliers : groupement BALLAND / ATRIUM avec un montant de 114 095 € HT portant sur la tranche ferme et la tranche optionnelle,

- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'opération n° 202302 « Aménagement et revitalisation du cœur de village »,
- de dire que les travaux seront inscrits à l'état de l'actif de la commune sous les numéros CoeurdeVillageLot01 et CoeurdeVillageLot02.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de donner son accord sur le projet de dissolution de l'Association Foncière Lurcy Messimy au 31 décembre 2026,
  - d'accepter de reprendre l'actif et le passif de l'association foncière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027,
  - d'accepter le transfert dans le domaine privé de la commune des biens de l'association (chemins, fossés et autres propriétés) situés sur le territoire de la commune de Messimy-sur-Saône,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette dissolution et ce transfert.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'approuver la convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimmentaires dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder aux formalités en découlant en cas de mise en œuvre du PICS,
- de préciser, ainsi que cela est mentionné à l'article 8, que la convention :
  - . entrera en vigueur à sa date de signature par toutes les parties, soit les 15 communes et la CCVSC ;
  - . est conclue pour la durée du mandat municipal en cours et se termine au 31 décembre de l'année du prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit au 31 décembre 2026 ;
  - . sera effective en cas de déclenchement du plan intercommunal de sauvegarde par le président de la communauté de communes, et ce, pour la durée de l'activation du PICS.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 26 novembre et 08 décembre 2025 ; à l'Environnement / Agriculture du 27 novembre 2025 ; aux Bâtiments communaux du 08 décembre 2025 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 10 décembre 2025 et aux Affaires scolaires du 11 décembre 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 30 janvier 2026 - jeudi 5 mars 2026

à 20 h à la salle du Conseil

JANVIER 2026

**N°139**

# DERNIÈRE MINUTE

## À VOS AGENDAS :

### NOS COMMERÇANTS, SERVICES ET ARTISANS :

Vous désirez des informations sur les commerçants :  
<https://www.messimysursaone.fr/commerces/>

sur les services et artisanats :  
<https://www.messimysursaone.fr/services-et-artisanat/>

### SE RESTAURER :

Pour vous restaurer sur la commune :  
<https://www.messimysursaone.fr/restauration/>

### SE LOGER :

Vous avez besoin de faire une étape :  
<https://www.messimysursaone.fr/hebergements/>

### NOTRE MARCHÉ :

tous les jeudis de 15h à 19h  
 Pour en savoir plus sur nos exposants :  
<https://www.messimysursaone.fr/le-marche-de-messimy-sur-saone/>

**Merci de ne pas stationner sur l'emplacement du marché**

### Nos associations :

- **Café citoyen**, Anime ton village, lundi 26 janvier et vendredi 27 février, salle annexe
- **Concours de belote**, les amis de la Mâtre, mardi 17 février, salle polyvalente
- **Blabla jeux**, Demain Messimy, vendredi 27 février, bibliothèque
- **Repas de aînés**, dimanche 1er mars, salle polyvalente
- **Nettoyage du village**, départ halle, samedi 7 mars
- **Élections municipales**, dimanche 15 et 22 mars, salle polyvalente
- **Bal de printemps**, le Sou des écoles, vendredi 20 mars, salle polyvalente
- **Fête des conscrits**, classe 1 & 6, 27- 28 - 29 mars,
- **Concours de pétanque**, KS passion auto, samedi 11 avril, halle
- **Vente de fleurs**, les chanteurs du Val de Mâtre, jeudi 23 mars, halle
- **Distribution de compost**, Demain Messimy, jeudi 23 mars, halle



**ORGANISÉ PAR LA MAIRIE  
DE MESSIMY-SUR-SAÔNE**

# **VILLAGE PROPRE**



**NETTOYAGE DE LA COMMUNE**

**LE SAMEDI 7 MARS 2026  
DE 9H30 À 12H00**

En cas de pluie  
reporté au 14 mars 2026

**Rendez-vous sous la halle**

**N'oubliez pas vos gants et vos bottes**

**COLLATION EN  
FIN DE MATINÉE**

*Venez nombreux !*